



legale-online.fr

Publiez facilement vos annonces légales en ligne

04 67 07 69 38
contact@legale-online.fr

ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM225386, N°199369) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **L'Indépendant - 66**

Date de parution : 18/04/2021

Coût de l'annonce :

Montant HT :	212,94 €
Frais techniques HT :	10,00 €
Justificatif(s) HT :	1 x 2,56 = 2,56 €
Montant TVA :	45,10 €
Total TTC :	270,60 €

Fait à Montpellier, le 13 Avril 2021

Le Gérant

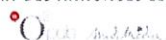
Bernard MAFFRE

Consultation sur www.legale-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. L'Agence s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

L'Agence

L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES



SNC L'Agence au capital de 385 000 Euros.

Rue du Mas de Grille – 34438 Saint Jean de Vedas Cedex

RCS Montpellier - 404 010 209 – CODE APE : 7312Z – SIRET : 404 010 209 00017 - TVA intercommunautaire : FR22404010209



AVIS AU PUBLIC

199369

Commune de Latour-Bas-Elne

**Définition des modalités de la mise à disposition
du public de la modification simplifiée N° 2
du Plan Local d'Urbanisme de la Commune
de Latour-Bas-Elne.**

Par délibération n° 18/2021 du 11 mars 2021 le conseil municipal de Latour-Bas-Elne a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Latour-Bas-Elne.

Cette mise à disposition du dossier aura lieu du 04/05/2021 au 04/06/2021, en mairie de Latour-Bas-Elne aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (hors jours fériés) :

Cette délibération est affichée et peut être consultée en Mairie de Latour-Bas-Elne aux heures et jours habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (hors jours fériés).

Elle est également consultable sur internet sur le site de la Commune :

www.latour-bas-elne.com

Latour-Bas-Elne, le 13 AVRIL 2021



LATOUR-BAS-ELNE

Monsieur Le Maire
de Latour-Bas-Elne

à

Monsieur Le Directeur
Indépendant

Monsieur Le Directeur,

Conformément aux dispositions de l'article R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, je vous prie de bien vouloir insérer en caractères apparents, l'avis tel qu'il est présenté ci-dessous dans la rubrique d'annonces légales de votre journal.

COMMUNE DE LATOUR-BAS-ELNE

Définition des modalités de la mise à disposition du public de la modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Latour-Bas-Elne.

Par délibération n° 18/2021 du 11 mars 2021 le conseil municipal de Latour-Bas-Elne a défini les modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée N° 2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Latour-Bas-Elne.

Cette mise à disposition du dossier aura lieu du 04/05/2021 au 04/06/2021, en mairie de Latour-Bas-Elne aux jours et heures habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 (hors jours fériés) :

Cette délibération est affichée et peut être consultée en Mairie de Latour-Bas-Elne aux heures et jours habituels d'ouverture du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 (hors jours fériés).

Elle est également consultable sur internet sur le site de la Commune : www.latour-bas-elne.com.

Vous voudrez bien me faire parvenir, dès l'insertion de cette mention, un exemplaire de ce journal certifié, accompagné de votre facture.

Veillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Le Maire,
François BONNEAU

